

Pôle communication  
Tel : 24.66.40

Mardi 13 octobre 2015

## COMMUNIQUÉ

### PROJET DE LOI DU PAYS

# **Loi du pays relative à la prolongation de l'exonération de cotisations sociales au bénéfice des établissements d'accueil petite enfance et périscolaire**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a aujourd'hui reconduit le dispositif d'exonération de cotisations sociales des établissements d'accueil petite enfance et périscolaire. Ces établissements rencontrent depuis plusieurs années des difficultés financières, d'investissement comme de fonctionnement. C'est pour prendre en compte ces difficultés sectorielles qu'il a été proposé dès fin 2013 une réduction des charges sociales au travers d'une exonération temporaire de cotisations sur les exercices 2014 et 2015, exonération reconduite aujourd'hui.

La situation économique de ces structures restant fragile, un nouvel audit est prévu dans les semaines à venir, afin d'analyser structure par structure la rentabilité de ce secteur d'activité et de conduire le cas échéant à une révision de la politique d'encadrement des tarifs pratiqués par ces établissements d'accueil.

Le secteur de la petite enfance compte actuellement une quarantaine de structures d'accueil pour près de 2000 places, quasi exclusivement dans le Grand Nouméa, et représente près de 300 emplois. Le taux d'occupation est proche des 100%, notamment dans le grand Nouméa.